

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 113 portant promotion d'avancement à la date du 1er janvier 1953 des agents- auxiliaires

n° 113

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 janvier 1953

Numéro JO  
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro  
1 mars 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Sont promus tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 1er janvier 1953, les agents auxiliaires ci-après désignés

- À. Plantons MM. Daher Liban (Gouvernement) au 11° échelon ; Hassan Djama (Gouvernement) au 8° échelon : Abdi Douale (Finances) au 7° échelon Ali Bobe (Cercle d'Ali-Sabieh) au 4° échelon Ali War maye (Gouvernement) au 4° échelon Osman Hassan (Contributions directes) au 4° échelon (R.S.M.cons. 7 mois 26 jours) Farah Abdi (P.T.T.) au 2° échelon (R.S.M. 7 ans 7 m. 15 j.) Abdoukader Ridwan (Enseignement) au 2° échelon. B. Commis administratifs MM. Ali Taher (Contributions directes) au 16° échelon : Mohamed Dahan (P.T.T.) au 12° échelon ; Aboubaker Mohamed (Finances) au 12° échelon Saïïd Ibrahim (P.T.T.) au 12° échelon C. Chef de quartier M. Aref Bourhan Bey au 11° échelon. D. Ouvriers de maîtrise et agents techniques. MM. Haitan Bedani (Travaux publics) au 16° échelon ; Ahmed Ali Abdou (Travaux publics) au 15° échelon , Ahmed Hachi (Cercle de Dikhil) au 15° échelon (R.S.M. épuisée) Mirgan Moumine (P.T.T.) au 13° échelon ; Abdallah Saleh (Travaux publics) au 13° échelon ; Houssein Ali (Gouvernement) au 13° échelon ; Ali Ahmed (Gouvernement) au 13° échelon ; Abdillahi Egal (Travaux publics) au 12° échelon ; Mohamed' Farah (Santé) au 11° échelon ; Kayad Obsie (P.T.T.T) au 10° échelon (R.S.M. épuisés) ; Roble Abane (P.T.T.) au 8° échelon (R.S.M. épuisés) ; Ali Abane (Enregistrement) au 5° échelon ; Waberi Farah (Ali-Sabieh) au 3° échelon. E. Agents actifs MM. Hanfare Maeke (Sûreté) 9 échelon (R.S.M. cons. 15 ans) : Djama Ahmed (Sûreté) au 8° échelon (R.S.M. 4 mois 21 j.). F. Infirmiers M. Ali Kamil au 8° échelon.